



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**Udaf**

**Ardèche**

UNIS POUR LES FAMILLES

# LE MOT DU PRÉSIDENT



## L'année 2023, une année de construction :

Au cours de ces dernières années, l'Udaf de l'Ardèche s'est construite, voire reconstruite, au sens où elle s'est renouvelée et a fait évoluer et progresser ses pratiques.

Toutefois, en ce début d'année 2023, l'Udaf de l'Ardèche s'est découvert une âme de bâtisseur ! En effet, c'est au mois de février 2023 que nous avons posé la première pierre du nouveau bâtiment qui abritera le siège et les services de l'Udaf. De la montée du collège dans les années 70, puis du 22 et du 9 cours du Temple, l'Udaf de l'Ardèche s'installera fin mai 2024 à la zone du lac à Privas, restant fidèle à la ville Préfecture.



Qui regrettera les anciens locaux du cours du temple, situés de part et d'autres d'une route très passante dont la traversée était toujours délicate pour ne pas dire dangereuse ?

Ces locaux n'avaient pour eux, plus que leur "histoire", leur réfection et leur adaptation aux nécessités d'aujourd'hui que cela soit sur le plan fonctionnel, sur le plan énergétique, sur celui de l'accessibilité ainsi que sur la question du confort au travail aurait eu un coût très largement supérieur à celui d'une construction neuve. Le nouveau siège de notre Udaf offrira un espace qui répondra à ces critères.

Il sera situé au numéro 370 de l'avenue Jacques Dupin et bénéficiera en plus pour les plus sportifs, d'une liaison cycliste avec la voie verte de la DolceVIA, pour les utilisateurs des transports en commun d'un arrêt des bus interurbains "Tcap" à proximité immédiate et enfin pour les automobilistes d'un parking privatif à l'abri des vicissitudes du stationnement publique en zone bleue.

## Mais aussi une année de consolidation :

Les membres du Conseil d'Administration et du bureau de l'Udaf de l'Ardèche n'ont pas ménagé leurs efforts pour représenter les familles Ardéchoises au sein des différentes instances départementales (CD07, CAF, MSA, CPAM, banque de France, etc) et ainsi accentuer sa notoriété. Le rayonnement du réseau Udaf / Uraf / Unaf auprès du public et des partenaires est pour nous un objectif primordial.

C'est aussi, un projet associatif renouvelé qui affirme les valeurs qui nous animent : **Respect, Engagement et Bénévolat, Tolérance, Solidarité, Ethique et Déontologie.**

Celui-ci redéfinit les missions de l'Udaf pour porter la voix des familles, les défendre et leur apporter les services utiles dans leur parcours.

Le projet associatif décline les activités de l'Udaf de l'Ardèche et surtout, il se projette dans l'avenir avec trois engagements forts en direction des familles, des personnes accompagnées et envers les associations familiales Ardéchoises.

Ce rapport 2023 que vous avez entre les mains se veut le plus exhaustif possible, il retrace de façon concise les activités de l'Udaf de l'Ardèche, des bénévoles comme des professionnels.

*Dans une société individualiste et corporatiste, nous agissons pour que "le vivre ensemble" ne reste pas une utopie ?*

**Paul BOMBRUN**  
Président

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LE MOT DU PRÉSIDENT.....</b>                                      | <b>03</b> |
| <b>LES TEMPS FORTS .....</b>   | <b>05</b> |
| <b>LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE .....</b>                     | <b>06</b> |
| <b>L'INSTITUTION .....</b>   | <b>07</b> |
| • Les orientations stratégiques 2023- 2027.....                      | 08        |
| • Le bureau et les membres du conseil d'administration en 2022 ..... | 10        |
| • La gouvernance associative .....                                   | 11        |
| • Les représentations familiales .....                               | 12        |
| • La convention Unaf - Udaf .....                                    | 13        |
| • Les associations adhérentes .....                                  | 15        |
| • Participation à la vie du réseau Unaf - Udaf .....                 | 16        |
| • Tout un réseau uni pour les familles .....                         | 17        |
| • L'Udaf de l'Ardèche en chiffres (en 2023) .....                    | 18        |
| <b>LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES .....</b>                      | <b>19</b> |
| • Le mot du directeur .....  | 20        |
| • Les objectifs du plan stratégique opérationnel .....               | 21        |
| • Le service MJPM .....  | 22        |
| • Le service ISTF .....  | 30        |
| • Le service DPF .....   | 31        |
| • Le service MASP et MAESF .....                                     | 32        |
| • Le service PCB .....   | 34        |
| • Le service ASLL et AEB.....  | 36        |
| • Le Service FAJ .....   | 37        |
| • Le service FUL.....  | 39        |
| • Le Conseiller Numérique.....                                       | 41        |
| <b>LE PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION.....</b>             | <b>45</b> |
| <b>L'ORGANIGRAMME .....</b>  | <b>46</b> |
| <b>LA CONCLUSION .....</b>   | <b>47</b> |

# LES TEMPS

## FORTS DE L'ANNÉE 2023

### 09 ET 18 JANVIER

Cérémonie des vœux de l'Udaf - Bilan des actions réalisées

### 16 FÉVRIER

Rencontre du Préfet de l'Ardèche

### 02 MAI

Pose de la Première Pierre du nouveau siège

### 12 MAI

Participation à la caravane des droits à Serrières

### 25 MAI

Remise de la Médaille de l'Enfance et des Familles au Président et aux administrateurs par le Préfet

### 05 JUIN

Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

Mise en place du nouveau Projet Associatif 2023-2027

### JUILLET

Décision unilatérale de l'employeur pour l'attribution d'une prime sur les bas salaires

### SEPTEMBRE

Evolution du progiciel métier Unit-T de Sigma et formation à l'ensemble des collaborateurs

### 06 SEPTEMBRE

Participation à la conférence débat de l'Adapeï 07 sur le thème « Education, scolarisation pour tous utopie ou réalité ? »

### 03 OCTOBRE

Visite de chantier en présence des collaborateurs et de la Conseillère Régionale et 1ère Adjointe au Maire de Privas. Soutien de la région projets Maison de la Famille et Maison de la famille itinérante

### 03 OCTOBRE

Conférence des mouvements familiaux " L'Udaf et les associations Familiales Demain " au Pouzin

### 04 OCTOBRE

Participation au forum « la Nuit des droits » à le Teil

### 09 OCTOBRE

Visite du nouveau siège par les collaborateurs de l'Udaf

### 14 OCTOBRE

Forum sur la Santé Mentale à Privas

### 27 OCTOBRE

Participation à la Caravane des droits à Guilherand Granges

### 23 NOVEMBRE

Participation à l'événement CIDFF " Une femme toutes les 48h "

### DECEMBRE

Réunions d'expression des majeurs protégés de l'antenne de Privas et Annonay



# LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE



## MJPM

Mandataire Judiciaire  
à la Protection  
des Majeurs



## DPF

Délégué aux  
Prestations  
Familiales



## ISTF

Information  
et Soutien aux  
Tuteurs Familiaux



## MASP

Mesure  
d'Accompagnement  
Social Personnalisé



## MAESF

Mesure  
d'Accompagnement  
en Economie Sociale  
et Familiale



## AEB

Accompagnement  
Educatif  
Budgétaire



## PCB

Point  
Conseil  
Budget



## CONSEILLER NUMÉRIQUE

Couvrant  
l'ensemble du  
territoire Ardéchois



## ASLL

Accompagnement  
Social Lié au  
Logement



## FUL

Fonds  
Unique  
Logement



## FAJ

Fonds d'Aide  
aux Jeunes



Défense  
des  
consommateurs



# L'INSTITUTION



# LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2023-2027



## POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'UDAF DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DES FAMILLES

### ENGAGEMENTS

Meilleures connaissances des familles pour les représenter afin de mieux répondre à leurs besoins (observatoire de la famille,...)

Ecouter et Soutenir les Associations Familiales afin d'apporter un appui aux associations (ressources humaines, juridique, informatique,...)

Promouvoir et garantir une politique de qualité des services.

Apporter un appui aux gouvernances des associations locales dans le cadre d'une politique managériale bienveillante

### OBJECTIFS

- Participer à toutes les AG des Fédérations Départementales ainsi que des associations locales.
- Ecouter les familles et aller à leurs rencontres.
- Renforcer son rôle d'Union Départementale auprès des associations familiales.
- Clarifier la place de l'UDAF par rapport à l'action de terrain des associations
- Connaissance de l'UDAF par le grand public, plus de 62 représentations en 2023 et identification de leur appartenance à l'UDAF.
- L'Udaf œuvre pour l'obtention par les pouvoirs publics d'une reconnaissance et d'un statut du bénévole.
- Accroître l'attractivité de l'UDAF pour les familles, les institutions, les politiques ; et en faire un partenaire incontournable, un centre de ressources, (par ex : accueil d'associations dans nos nouveaux locaux).
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services.
- S'assurer de la qualité de prise en charge des personnes accompagnées.
- Prise en compte de l'humain dans les conditions de travail.
- S'assurer de la mise en place d'une Qualité de Vie au Travail (QVT) et son évaluation (lien à faire avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE).



## ACCOMPAGNER, SENSIBILISER ET CONFORTER LES FAMILLES DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE CITOYENNE

### ENGAGEMENTS

Contribuer à une synergie entre tous les acteurs (bénévoles, partenaires, salariés, ...).

Informier et préparer les familles au changement qu'apportera le monde de demain dans la vie de chacun.

Engager l'UDAF de l'Ardèche au quotidien dans une démarche de développement durable,

### OBJECTIFS

- Favoriser la concertation et l'implication de chacun.
- Orienter les personnes en facilitant leurs démarches.
- Intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les l'institution.



## CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RÉSEAUX PARTENARIAUX

### ENGAGEMENTS

Place de l'UDAF de l'Ardèche dans le réseau partenaire, ses liens avec l'UNAF, avec l'URAF, les autres UDAF et avec l'ensemble des services publics (CAF, Services de l'Etat, Département, CPAM, MSA,...)

Promotion et co-pilotage dans les actions liées à la parentalité (Schéma Départemental des Services aux Familles,...)

### OBJECTIFS

- Développement du champ de nos représentations.
- Rencontrer les élus.
- Création et animation de la Maison de la Famille.
- Observatoire de la famille.

## LE BUREAU DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2023



**PAUL BOMBRUN**  
Président



**Jean-Michel PAULIN**  
Vice-Président  
Président de la Commission  
Éthique et Bienveillance et Démarche Qualité



**Robert COMTE**  
Vice-Président  
Président de la Commission  
de Contrôle



**Benoît MONTICCIOLO**  
Vice-Président  
Président de la Commission  
Immobilière



**Didier MEHL**  
Vice-Président  
Président des Commissions :  
Développement Vie Associative



**BERNARD PIN**  
Trésorier  
Président de la Commission  
Financière et Patrimoine



**PATRICK BELGHIT**  
Trésorier - Adjoint  
Membre de la Commission  
Financière et Patrimoine



**MARIANE RAMBAUD**  
Secrétaire  
Présidente de la commission  
Sociologie Politique Familiale



**GHISLAINE MICHEL**  
Secrétaire Adjointe  
Vice-Présidente de la Commission de  
Contrôle



**MARIE-PIERRE GARIEL**  
Membre  
Membre des Commissions :  
Sociologie Politique Familiale  
et Développement Vie Associative

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023



**Geneviève DE ZAYAS**  
Administratrice  
Membre de la Commission  
Sociologie Politique Familiale



**Bernard DUTHOIT**  
Administrateur  
Membre des Commissions :  
Développement Vie  
Associative



**Alain FOURGOUX**  
Administrateur  
Membre de la Commission  
Sociologie Politique Familiale



**Marie BOUSSIT**  
Administratrice  
Membre de la Commission  
Sociologie Politique Familiale



**Yves METEIL**  
Administrateur  
Membre des  
Commissions : de Contrôle  
Éthique et Bienveillance,  
Développement Vie Associative,



**Olivier BARATIER**  
Administrateur  
Membre de la Commission  
Immobilière



**Frédéric ORTIS**  
Administrateur  
Membre de la  
Commission Immobilière



**Frédérique MATHON**  
Administratrice  
Membre de la  
Commission Sociologie Politique  
Familiale



**Dominique MASSONI**  
Administratrice  
Membre de la Commission  
Éthique et Bienveillance



**Pierre COUSIN**  
Administrateur  
Membre des Commissions :  
Éthique et Bienveillance,  
Immobilière, Développement Vie  
Associative



**Alain PECCEU**  
Administrateur  
Membre de la Commission  
Développement Vie Associative



**Solange ROURE**  
Administratrice  
Membre des Commissions  
Développement Vie Associative  
Sociologie Politique Familiale

# LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

## Des administrateurs au cœur des préoccupations familiales.

Être administrateur, c'est assumer un rôle au service de l'intérêt général. C'est être à la fois témoin et contributeur.

**Témoin, parce qu'il doit être au plus près des réalités familiales et contributeur, car il doit alerter et proposer aux pouvoirs publics des modalités de réponse face aux préoccupations quotidiennes des familles.**

Les principes humanistes fondent l'action associative. Si les valeurs sont importantes et nécessaires, c'est avant tout, le fait de les faire vivre qui donne du sens à celles-ci.

**Les principes partagés sont :**

**La politique familiale menée par nos gouvernants ne doit pas appauvrir le concept de cellule familiale.**

L'Udaf doit tenir compte des évolutions de l'environnement de plus en plus complexe pour être efficiente et mieux répondre aux attentes des familles.

**Le partenariat entre les associations**

Les administrateurs ont en charge la gestion de l'Udaf, du budget et de sa réalisation.

Ils décident des grandes orientations, des développements stratégiques de l'Udaf, influencent la bonne marche des services professionnels.

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'Udaf qui délègue sous la responsabilité du Président, ses pouvoirs au Directeur pour l'organisation des services de l'Udaf.

## Le conseil d'administration en 2023, c'est :

22 administrateurs,  
Tous bénévoles et issus  
des associations  
familiales adhérentes

8 réunions du Conseil  
d'Administration et  
3 réunions du Bureau

3 réunions  
de la Commission  
Financière et Patrimoine

5 réunions  
de la Commission  
de Contrôle

2 commissions  
Éthique et Bienveillance

# LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

Depuis 1945, l'Udaf a pour mission de représenter les familles dans les instances locales et départementales.

En 2023, les représentants familiaux ont porté la voix des familles dans les champs de la parentalité et de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, de la consommation et du budget familial, du logement et de l'environnement des prestations et droits des familles, dans l'accompagnement des vulnérabilités.

Parentalité  
et éducation

## PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE), FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Elèves), Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Commission d'agrément en vue d'adoption, Schéma départemental des services aux familles (SDSF), Commission de Selection d'appels à projets Département.

## SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Commission territoriale de santé (ARS), Commission santé mentale, Commissions des usagers des établissements sanitaires, Commissions des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Conseils de surveillance des hôpitaux, Conférence régionale de santé et d'Autonomie (CRSA), Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche dont nous assurons la 1ère vice-présidence, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité sociale agricole (MSA).

Santé et  
protection sociale

Consommation  
et budget familial

## CONSOMMATION ET BUDGET FAMILIAL

Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles, Comité local d'usagers du trésor public, SAGE (Gestion de l'eau), Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA), Jury pour la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire, commission des taxis et voiture de petite remise.

## LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Droit au logement Opposable (DALO), Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), Organismes de logement sociaux (ARDECHE HABITAT), SOLIHA, (Solidaires pour l'Habitat). Commission consultative des services publics locaux, Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics locaux, Commission des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, Commission des transports publics particuliers des personnes de l'Ardèche.

Logement et  
environnement

Prestations et  
droits des familles

## PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES

Prestations et droits de familles, Conférence du pacte territorial pour l'insertion, Revenu de Solidarité Active (RSA), Conseil de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, lutte contre la drogue, dérives sectaires et violences faites aux femmes, Commission de sélection d'appels à projet Conseil Départemental, Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

## ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

Conseil de famille des pupilles de l'Etat, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Commission de la sécurité routière, Conférence Partenariale pour l'Insertion, Conseil départemental de prévention de la délinquance, et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPDR).

Accompagnement  
des vulnérabilités

# LA CONVENTION UNAF-UDAF

## Une convention d'objectifs ambitieuse pour la période 2022-2026

Dans le cadre de la réforme du Fonds Spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été mis en place depuis le 1er janvier 2007.

L'Udaf de l'Ardèche a donc signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Unaf pour la période 2022-2026.

## Trois conventions d'objectifs :

### 1 - NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

#### Dans le champ de la parentalité numérique

- Accompagnement des parents : travailler à distance, suivre la scolarité des enfants, faire les inscriptions à la cantine etc., les écrans (gestion du temps passé), protéger ses données personnelles, les réseaux sociaux, accompagner les enfants sur internet etc,
- Mettre en réseau les acteurs de terrain au contact des parents et des familles,
- Déploiement d'actions en petits groupes à destination des familles/parents mais aussi des professionnels, des associations et bénévoles autour de la parentalité, l'éducation, la culture et la citoyenneté numérique, répondant aux besoins identifiés du territoire de l'Ardèche et en fonction des besoins des familles/parents

**Six actions** à destination des familles/parents ont été menées avec différents partenaires (Centres Médico-Sociaux, les centres sociaux, l'EPE.. ) sur le partage des bonnes pratiques dans le champ de la parentalité numérique. Jeux de rôle « Vie ma vie » parents/enfants, sur la gestion des activités et du temps passé sur les écrans, sur l'utilisation du numérique par les enfants, petits enfants.

#### Dans le champ de l'inclusion numérique

- Favoriser l'accès aux droits,
- Mise en place d'actions d'inclusion numérique auprès des familles et/ou des personnes éloignées ou en difficulté par l'utilisation des outils numériques,
- Former aux démarches administratives en ligne.

## 2 - ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

L'Udaf de l'Ardèche gère trois labels sur le territoire Ardéchois, les conseillères interviennent sur 24 lieux de permanences dans une démarche d'« aller vers ».

L'objectif principal des PCB est d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et de gestion budgétaire (accès aux droits, diagnostic et accompagnement budgétaire, microcrédit, surendettement..). Ils permettent aussi de repérer des familles en difficulté non connues des services sociaux.

**Huit actions collectives** ont été animées sur différentes thématiques sur l'accompagnement budgétaire, la maîtrise et la gestion de son budget, l'accès aux droits en lien avec le numérique...

Les conseillères ont également participé à une animation organisée par la Banque de France, autour d'un jeu.

## 3 - STRUCTURER ET DÉVELOPPER DES LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le Conseil d'Administration de l'Udaf de l'Ardèche a décidé de développer un lieu ressource parentalité « la maison de la famille » et sa déclinaison itinérante, avec le soutien de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la CAF, du Département, de la MSA et du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

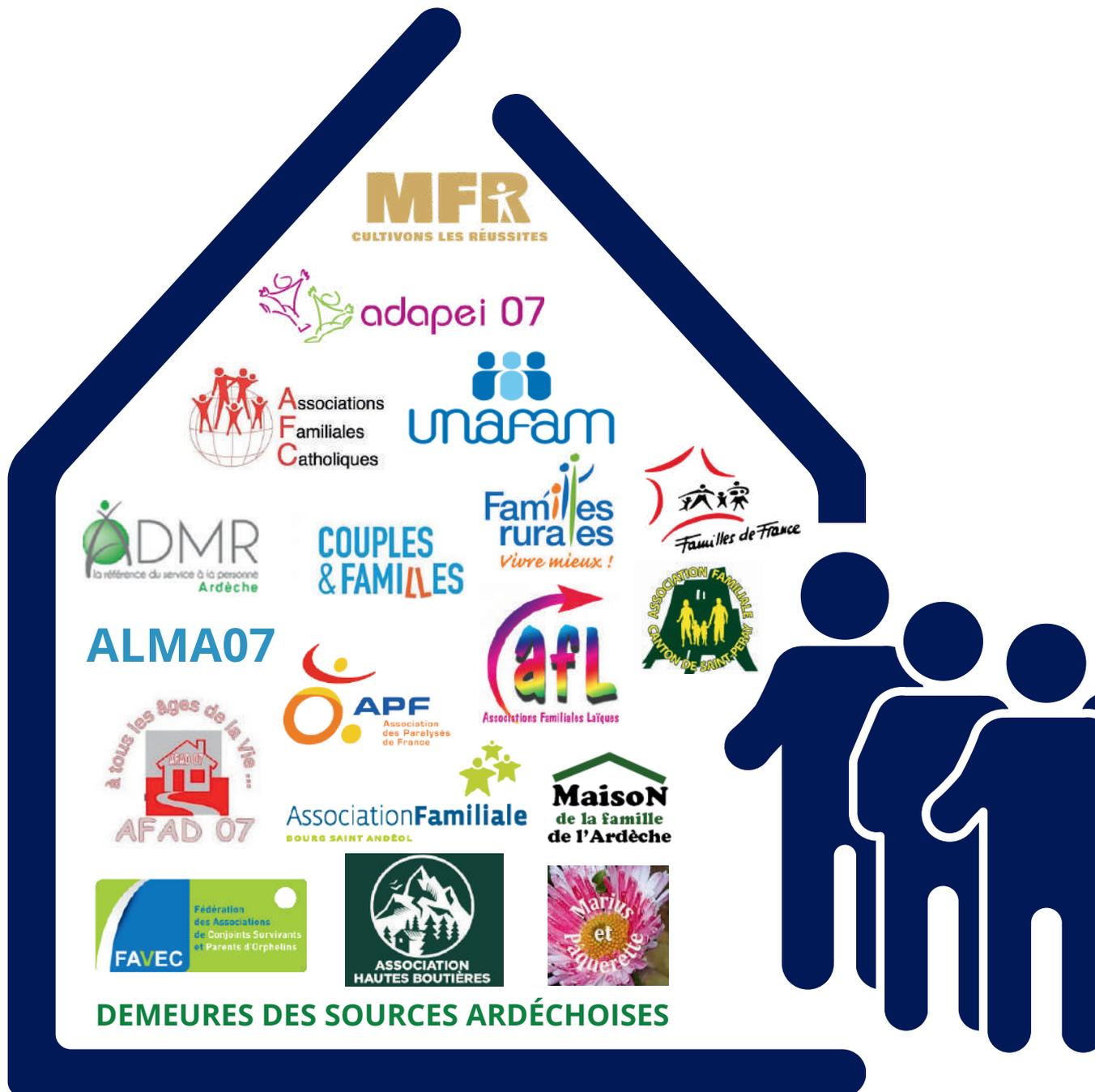
La « Maison de la Famille » s'inscrit dans les 4 axes stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et des Conventions Territoriales Globales (CTG).

C'est un service généraliste à destination de l'ensemble des familles du département présentant différentes offres de service à l'attention des parents : information, accueil inconditionnel, appui au collectif de parents, proposition de services de soutien à la parentalité, accès aux outils numériques.

## LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT DANS NOS PROJETS



# LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



## L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2023, C'EST

7 595  
FAMILLES  
ADHÉRENTES

44  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
ADHÉRENTES DONT  
1 ORGANISME  
ASSOCIÉ

10  
MOUVEMENTS  
FAMILIAUX

# PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU UNAF-URAF

**13  
MARS  
2023**

Assemblées Générales Uraf et Conseil d'Administration  
Saint Etienne

**25 & 26  
MARS 2023**

Assemblée Générale Ordinaire Unaf  
Journée des Présidents et des Directeurs Unaf  
Amiens

**15 MAI  
2023**

Conseil d'Administration Uraf  
Visioconférence

**17 & 18  
JUN 2023**

Assemblée Générale Ordinaire de l'Unaf  
Angers

**16  
OCTOBRE  
2023**

Conseil d'Administration Uraf  
Saint-Etienne

**18  
NOVEMBRE  
2023**

Forum Uraf " Comment concilier vie familiale, vie  
professionnelle et activités bénévoles ? "

# TOUT UN RÉSEAU UNI POUR LES FAMILLES

En se dotant d'une politique familiale volontariste, l'état a accordé une valeur sans précédent au monde associatif en créant les Udaf, partenaires institutionnels unissant les associations familiales dans leur diversité, pour représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des familles.

## L'UNAF

L'Union Nationale des Associations Familiales est une institution officielle de représentation des familles vivant en France créée par l'ordonnance du 03 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975 et le Conseil Constitutionnel le 28 mai 2010.

L'UNAF qui mène 4 missions pour améliorer la vie des familles anime le réseau à l'échelon national :



En 2023, notre réseau est reconnu comme :

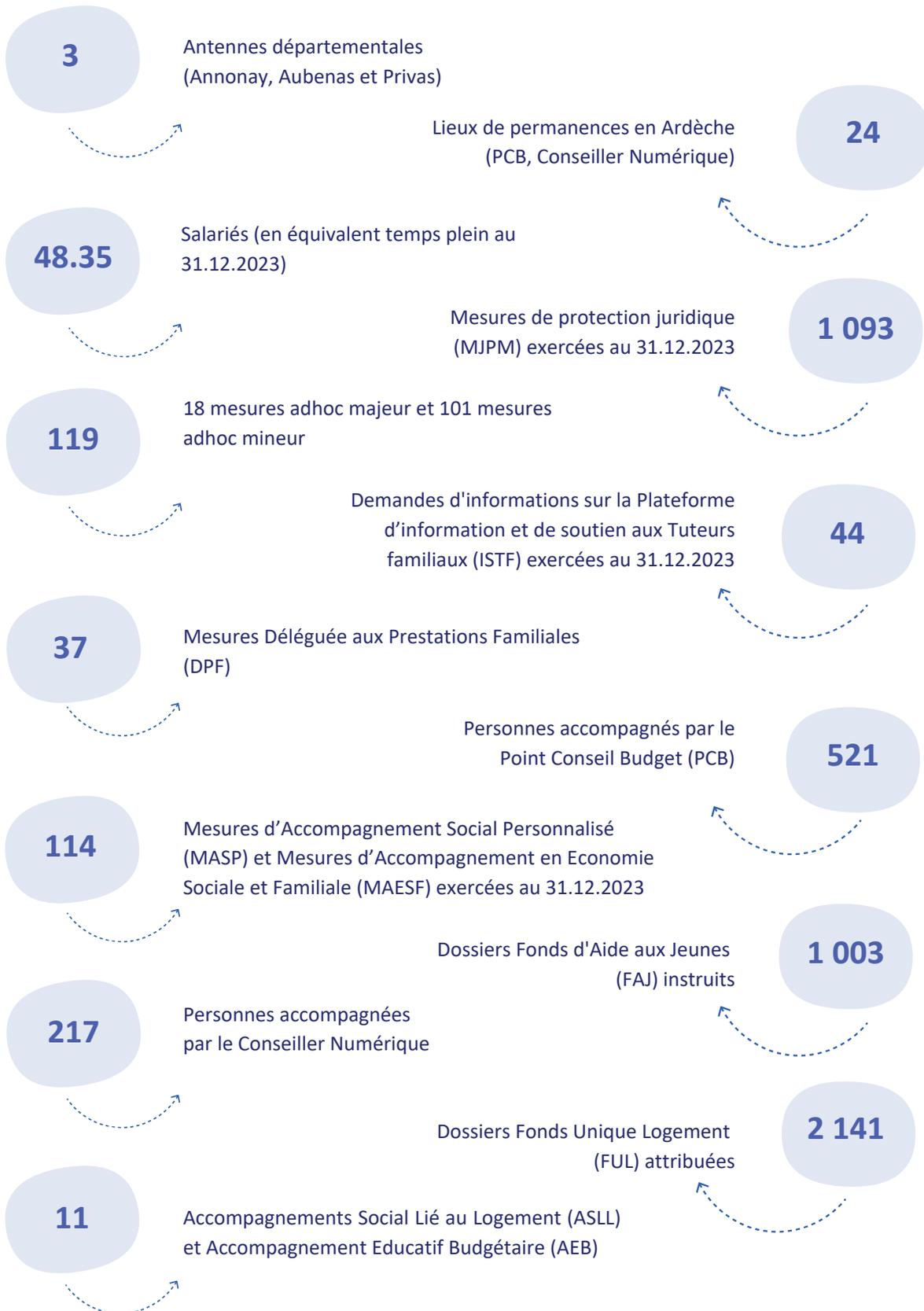
- Le 1er opérateur associatif des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Le 1er acteur associatif de médiation familiale
- Le 1er réseau des Points Conseil Budget
- Le 1er réseau de plateforme micro-crédit personnel
- Le 1er réseau de services de délégués aux prestations familiales
- L'acteur majeur du soutien à la parentalité.

## L'URAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Auvergne Rhône Alpes (AURA) est, à l'échelon régional, une institution permettant aux Udaf (Unions Départementales des Associations Familiales) d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale.

L'Uraf AURA permet de mutualiser les compétences techniques et politiques pour porter la parole des familles plurielles, à l'échelon régional. Comme d'initier des temps d'échanges et de réflexions entre acteurs du mouvement familial tels que le Forum régional, de proposer des formations aux militants familiaux.

# L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN CHIFFRES (EN 2023)



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES**



# LE MOT DU DIRECTEUR



L'année 2023 a été une année charnière dans le cadre du plan stratégique opérationnel mis en place fin 2021.

En effet, l'ensemble des collaborateurs se sont investis pour faire évoluer nos pratiques avec un double objectif :

- Répondre avec efficacité et engagement vis-à-vis des personnes que nous accompagnons.
- Mettre en place des processus qui répondent aux exigences de nos autorités de contrôle et notre future évaluation en 2024.



Ainsi, sur 2023, nous nous sommes attachés :

- À augmenter le nombre de permanences,
- À adapter notre organisation en créant des postes de coordination au plus proche des collaborateurs sur les pôles comptabilité tutélaire, administration et communication et l'antenne d'Annonay,
- À harmoniser et à faciliter les méthodes de travail ainsi que les processus automatisés
- À élaborer les projets de service pour l'activité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) et celle de Délégué aux Prestations Familiales (DPF),

Vous découvrirez l'engagement que nous avons pris en termes de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences à la fin de ce rapport d'activité.

L'année 2023 nous a permis de développer notre service action sociale et familiale avec l'activité d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et l'Action Educative Budgétaire (AEB).

Parallèlement, nous continuons notre engagement vers le « zéro papier » en dématérialisant au maximum nos documents dans nos missions et en investissant dans de nouvelles technologies.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le futur déménagement et dans le renouvellement de nos autorisations de fonctionnement sur l'année 2024.

Nous pouvons regretter l'absence de prise en considération des pouvoirs publics dans le financement des mesures Ad hoc mineurs au niveau pénal. Cela nous a conduit à arrêter temporairement ces missions. Seule l'Udaf de l'Ardèche les assumait pour le département de l'Ardèche. Nous espérons une prochaine loi pour obtenir le financement.

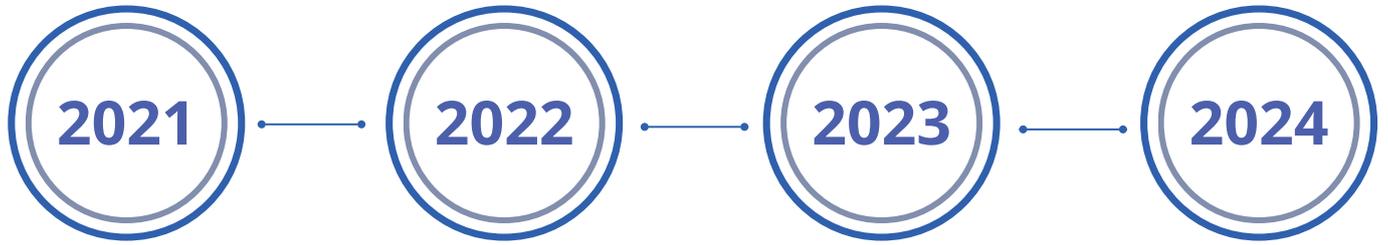
Au même titre, nous pouvons déplorer le manque de revalorisation des rémunérations de nos collaborateurs compte tenu de l'absence d'accord au niveau national. Conjugué avec les exigences plus importantes dans nos missions, cela rend difficilement attractif nos métiers et nous confronte à des problématiques de recrutement.

Néanmoins, il convient de souligner l'engagement profond des collaborateurs dans nos missions et objectifs.

À ce titre, je remercie ces derniers, le Conseil d'Administration, nos partenaires/financeurs et les personnes que nous accompagnons au quotidien pour la confiance qu'ils nous accordent.

**Frédéric BÉNÉFICE**  
Directeur

# LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE OPÉRATIONNEL



Structurer et organiser l'Udaf 07 pour de nouveaux défis



Rendre l'Udaf 07 efficiente et préparer son développement

Proposer une qualité supérieure de gestion des mesures judiciaires



Etre un acteur incontournable sur la protection judiciaire

Apporter + de services de proximité aux familles et plus généralement à la population



Développer l'action sociale et familiale (Points Conseil Budget, Conseiller numérique, maison de la famille...)

Fédérer de nouvelles associations autour de l'udaf & proposer des actions en faveur des familles



Consolider la représentation des familles en Ardèche.

## CIBLE À 2024

Acteur majeur dans la Protection judiciaire et dans l'accompagnement des familles (budget / numérique / habitation / médiation...)

# SERVICE MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)



La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne. Le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Elle dépend des facultés de la personne à protéger. L'initiative d'une mesure de protection peut venir de la personne elle-même, d'un proche et dans certains cas du procureur de la République, un certificat médical est demandé pour toute mise en place d'une mesure de protection.

Depuis la réforme de 2007, le sujet de la qualification de l'activité de protection juridique des majeurs est incontournable. Des temps de formation permettent aux délégués mandataires d'adapter leurs pratiques aux nouvelles règles légales et d'intégrer les nouvelles normes qui modernisent notre société. Ce travail constant de mise à niveau du délégué mandataire se fait sur le même temps que l'exercice des mesures de protection, ce qui demande au délégué mandataire une qualité d'adaptation et d'assimilation rapide.

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

Les mesures de protections ont évolué au cours des réformes visant le domaine de la protection ou visant les procédures juridiques et judiciaires. Ainsi, aux grandes réformes comme celles de 1968 ou 2007 ont correspondu de nouvelles formes d'intervention auprès des majeurs protégés, donc de nouvelles formations au métier de tuteur-curateur. D'autres réformes venant modifier les procédures judiciaires comme la réforme du 19 mars 2019 demandent au délégué mandataire de se former aux nouvelles règles.

## LA TUTELLE : UN RÉGIME DE REPRÉSENTATION

**La tutelle** : est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas. Cette mesure est obligatoirement prononcée pour une durée déterminée. Le tuteur accomplit seul les actes conservatoires et d'administration.

## LA CURATELLE : UN RÉGIME D'ASSISTANCE

La curatelle simple : le majeur conserve sa capacité d'initiative : il réalise seul les actes de gestion courante (actes d'administration et actes conservatoires). Les actes les plus importants doivent être consentis par le curateur et être signés conjointement (ex : la souscription d'un emprunt, la vente d'un immeuble).

**La curatelle renforcée** : outre les dispositions prévues dans la curatelle simple, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée et assure lui-même le règlement de ses dépenses, sur un compte ouvert au nom de cette dernière.

## LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

La sauvegarde de justice est le niveau de protection le plus rapide à mettre en place. Il s'agit d'apporter immédiatement un minimum de sécurité à la personne concernée, avec un régime de courte durée (1 an renouvelable une fois).

Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignante. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception. Il existe 2 types de mesures de sauvegarde de justice, judiciaire ou médicale.

Lors d'un mandat spécial, un mandataire est désigné dans le cadre de la sauvegarde de justice afin d'exercer ou d'accomplir des actes précis édictés par le juge pour le compte de la personne qui se trouve être sous sauvegarde et qui ne peut agir.

## LE MANDAT ADHOC

Le mandat adhoc est celui par lequel le juge confie à un tiers une mission particulière, pour un acte bien déterminé. Cette mesure se justifie par l'existence d'un conflit d'intérêt entre la personne visée par l'acte et son représentant légal.

## LE SUBROGÉ TUTEUR

Le subrogé-tuteur est la personne physique qui fait partie des organes de la tutelle. Il est désigné par le conseil de famille pour contrôler la gestion du tuteur. En particulier, le rôle du subrogé-tuteur est de représenter l'incapable mineur ou le majeur protégé lorsque les intérêts de ces derniers se trouvent en opposition avec ceux du tuteur.

## LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Elle a pour objectif d'amener l'utilisateur à une meilleure gestion de ses prestations sociales. C'est une mesure d'accompagnement pour répondre à certaines situations de précarité et d'exclusion. La MAJ ne peut être ordonnée qu'après l'échec de la MASP. L'UDAF perçoit les prestations sociales (MAJ) sur un compte individuel ouvert au nom de la personne. Elle mènera une action éducative auprès du bénéficiaire afin de rétablir les conditions d'une bonne gestion des ressources.

## L'HABILITATION FAMILIALE

Il s'agit d'une mesure de protection destinée aux familles pour pouvoir assister ou représenter un proche dans l'accomplissement d'actes juridiques, lorsqu'il est dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, en raison d'une altération médicalement constatée de ses capacités mentales et/ou corporelles.

La mesure d'habilitation familiale est individualisée et proportionnée à la situation de votre proche.

## MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Ce dispositif vise à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera

# SERVICE MJPM

## ACTIVITÉ 2023

Les mesures de protection sont des mesures juridiques et donc encadrées par la loi. L'exercice de ces mesures est confié par un juge des tutelles, celui-ci désignant le service mandataire tel que l'Udaf qui sera en charge de la mesure de protection.

Au 31 décembre 2023, le service MJPM de l'Udaf enregistrait **1 093 mesures** (contre **1 021 en 2022**). Nous avons une augmentation de l'activité par rapport à 2022 (72 mesures supplémentaires). La file active est gérée par **21 délégués mandataires** répartis sur les 3 antennes (Annonay, Aubenas et Privas). Cette activité est complétée par le suivi de :

- 18 mesures adhoc majeur
- 101 mesures adhoc mineur : ce type de mesure ne cesse d'augmenter et son financement n'est pas assuré.

Nous avons noté le flux des mesures suivant :

- 212 nouvelles mesures ordonnées par un juge
- 140 fin de mesures
- 43 transformations de mesures

### NOUVELLES MESURES

**74 tutelles**  
**91 curatelles renforcées**  
**6 curatelles simples**  
**1 MAJ**  
**2 tutelles aux biens ou à la personne**  
**5 curatelles aux biens ou à la personne**  
**30 sauvegardes de justice**  
**3 Subrogés tuteur ou curateur**

### FIN DE MESURES

**94 décès**  
**28 changements de tuteurs**  
**(nouveau département, famille)**  
**10 retours à l'autonomie**  
**6 mesures caduques**  
**2 Autres motifs**

# SERVICE MJPM

## ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE PRÉVISIONNEL ET LE RÉALISÉ

Depuis l'arrêté préfectoral n° 07-2016-08-17-001 du 17 Août 2016, nous sommes autorisés à gérer 1 120 mesures.

|   | Nombre de mesures en 2023 |           |              |
|---|---------------------------|-----------|--------------|
|   | Prévisionnel              | Flux net  | Réalisé      |
| MAJ                                       | 3                         | +2        | 5            |
| Curatelles                                | 648                       | +10       | 658          |
| Tutelles                                  | 429                       | -20       | 409          |
| Subrogé tuteur                            | 0                         | +6        | 6            |
| Mandats spéciaux<br>Sauvegarde de justice | 10                        | +5        | 15           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 090</b>              | <b>+3</b> | <b>1 093</b> |

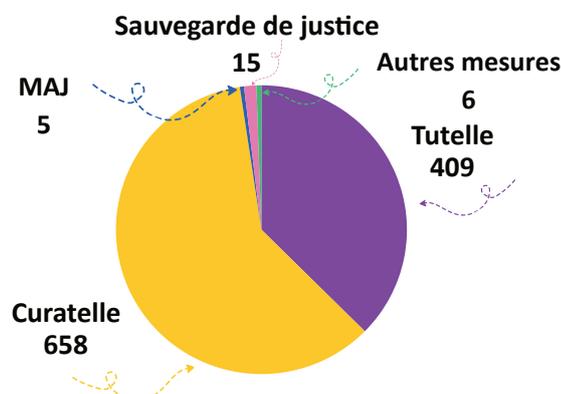
En 2023, le prévisionnel à atteindre était de 1 090 mesures alors que le réalisé est de 1 093 mesures. Le service progresse.

## RÉPARTITION PAR TYPE DE MESURE

- **409** personnes sont suivies pour une mesure de tutelle
- **658** personnes sont suivies pour une mesure de curatelle
- **5** personnes pour un mesures d'accompagnement Judiciaire (MAJ)
- **15** personnes sont suivies pour une mesure de sauvegarde de justice
- **6** personnes sont suivies pour d'autres mesures spécifiques

## LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION

Les niveaux de protection juridique sont gradués. La tutelle impacte une grande partie de l'exercice des droits sauf les droits dits personnels. La curatelle permet à la personne d'exercer ses droits avec le concours du curateur.



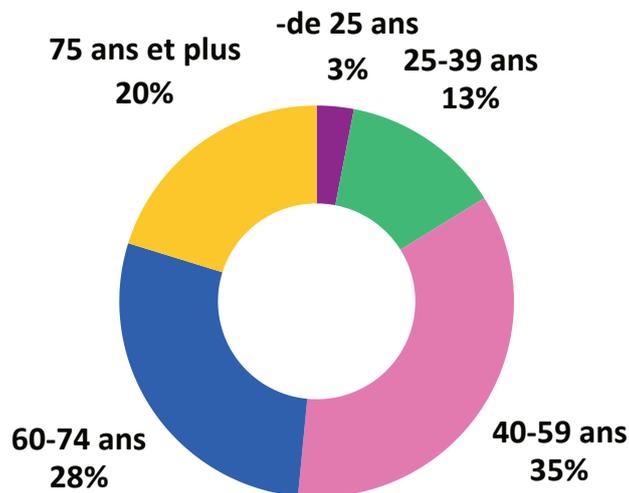
Il est à souligner qu'une réforme est intervenue le 23/03/2019 dans le cadre de la réforme pour la justice, loi qui vise aussi les pratiques tutélaires.

# SERVICE MJPM

## L'ÂGE MOYEN DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR L'UDAF

Au sein de l'Udaf, le service de Protection Juridique des Majeurs exerce ces mesures de protection judiciaire auprès de personnes touchées par une incapacité médicalement constatée.

Une majorité des personnes accompagnées est âgée entre **40 et 59 ans**.



## L'ÂGE, LE TYPE DE MESURE ET LE SEXE

Pour chaque mesure, le délégué mandataire formalise un accompagnement individualisé, construit chaque fois que possible avec le majeur protégé.

| Type de mesure                  | Sexe             | Moins de 25 ans | De 25 à 39 ans | De 40 à 59 ans | De 60 à 74 ans | 75 ans et plus |
|---------------------------------|------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tutelle                         | Homme (3 icônes) | 8               | 22             | 63             | 76             | 49             |
|                                 | Femme (3 icônes) | 5               | 14             | 37             | 41             | 83             |
| Curatelle                       | Homme (3 icônes) | 11              | 59             | 173            | 86             | 29             |
|                                 | Femme (3 icônes) | 10              | 45             | 98             | 92             | 40             |
| MAJ                             | Homme (3 icônes) | 0               | 0              | 1              | 0              | 0              |
|                                 | Femme (3 icônes) | 0               | 1              | 3              | 0              | 0              |
| Sauvegarde de Justice et autres | Homme (3 icônes) | 1               | 4              | 4              | 10             | 4              |
|                                 | Femme (3 icônes) | 2               | 2              | 7              | 3              | 10             |

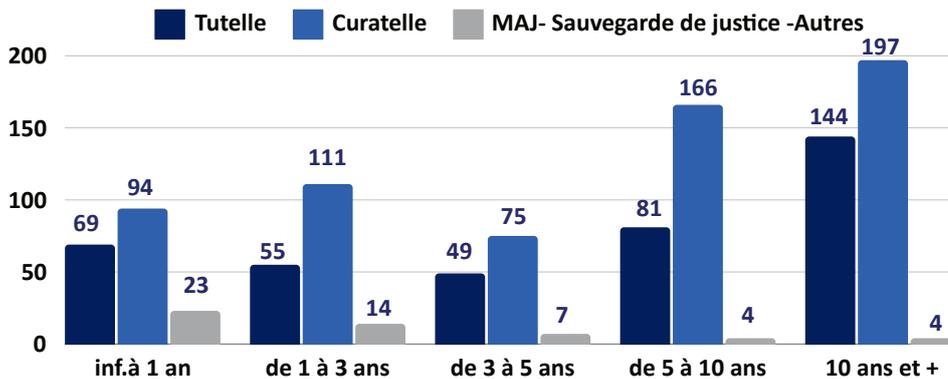
Nous pouvons constater que la mesure de protection de tutelle concerne un plus grand nombre de femmes âgées de **75 ans et plus** tandis que la curatelle davantage les **hommes âgés de 40 à 59 ans**.

# SERVICE MJPM

## LA DURÉE DE VIE D'UNE MESURE

Le délégué mandataire agit dans le cadre légal. Il exerce le mandat confié par le juge. Une mesure de protection juridique de type tutelle ou curatelle est prononcée pour un temps déterminé. La mesure prend fin selon certains événements : durée du mandat arrivant à son terme, main levée ou décès.

A la fin de la mesure le délégué mandataire accomplit des actions permettant de fermer la mesure.



A la fin d'une mesure, le délégué mandataire remet au majeur protégé l'ensemble des pièces composant son dossier administratif.

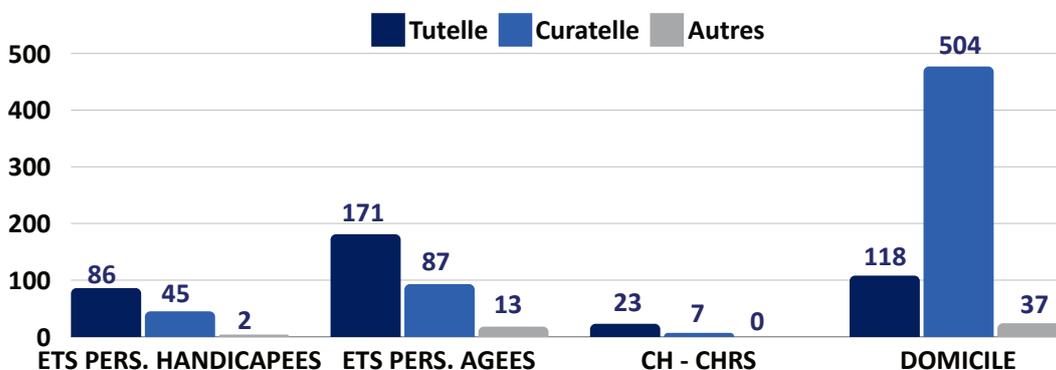
Il y aura un temps d'échange avec la personne pour la transmission de son dossier.

La même procédure est effectuée en cas de main levée de la mesure ou de son transfert de la mesure vers un autre organisme tutélaire ou tuteur indépendant.

En cas de décès, le délégué mandataire devra remettre aux héritiers les comptes rendus de gestion des cinq dernières années.

## LES LIEUX DE VIE DES MAJEURS

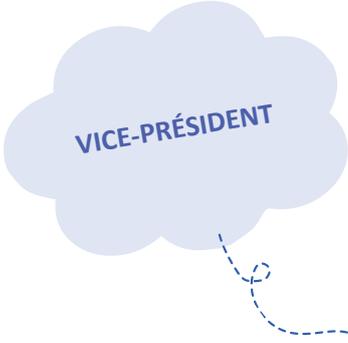
Le Majeur Protégé choisit son lieu de vie. Le type de logement des personnes protégées sera adapté en fonction de leur autonomie et de leur budget. En 2023, nous notons que 60% des majeurs protégés vivent à domicile et 40% sont hébergés dans des établissements spécialisés.



Les dépenses liées au logement (loyer, frais d'hébergement en établissement, dépenses d'énergie, assurances, aide à domicile) représentent le poste le plus important des dépenses globales annuelles dans le budget des majeurs protégés.

Les ressources des majeurs protégés sont constituées principalement de prestations sociales et de retraites.

# TÉMOIGNAGES



VICE-PRÉSIDENT

« Inviter les administrateurs de l'Udaf de l'Ardèche à participer aux réunions d'expressions entre les majeurs protégés et les services permet d'observer les réalités du quotidien des professionnels engagés dans un accompagnement social bienveillant de proximité.

Ces temps favorisent, dans un premier temps, les échanges entre les majeurs protégés et donnent ensuite l'occasion d'un retour collectif vers les services. Tous les sujets peuvent être abordés. En quelque sorte, ces temps correspondent aux retours d'expériences qui entrent dans un processus d'amélioration continue.

Il est important pour les administrateurs de prendre connaissance des réalités du terrain, afin de donner aux dirigeants associatifs des clés pour orienter les décisions en matière d'actions sociales. Le binôme administrateurs / travailleurs sociaux, renforcent alors le modèle associatif ».

## Didier MEHL - Vice Président

« J'occupe sur le poste de coordinatrice de l'antenne d'Annonay depuis plus d'un an et demi maintenant, l'antenne et moi-même avons pris nos marques et avons des méthodes de travail qui fonctionnent.

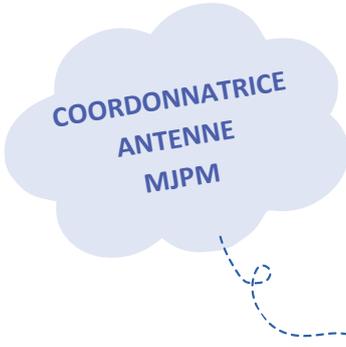
J'ai la chance d'avoir une équipe dynamique, réactive et favorable au changement quand c'est pour du mieux.

L'année 2023 a été riche en changements, de nombreuses évolutions quant à notre manière de travailler afin d'optimiser au mieux notre logiciel et nos méthodes de travail.

J'ai participé à de nombreuses formations très intéressantes sur le logement mais aussi sur la santé mentale ou encore la gestion de l'agressivité, formations qui nous aident à mieux travailler au quotidien.

Nous préparons depuis la fin de l'année 2023 l'évaluation de l'Udaf à venir en 2024. »

## Clémence BRENIER - Coordinatrice antenne Annonay



COORDONNATRICE  
ANTENNE  
MJPM

# TÉMOIGNAGES

COORDONNATRICE  
COMPTABILITÉ  
MJPM

« Suite à la réorganisation au sein du service comptabilité MJPM, nous avons mis en place la signature électronique ainsi qu'un parapheur électronique de notre logiciel métier " UNIT MAGIS ".

Ces nouvelles solutions visent à optimiser nos processus, garantir la sécurité des documents et accélérer les validations.

Nous sommes impatients de voir les bénéfices concrets de cette transition vers la digitalisation. »

**Magali LAURENT - Coordonnatrice Comptabilité MJPM**

DÉLÉGUÉE  
MJPM

« Je suis arrivée à l'Udaf, antenne d'Annonay en Novembre 2016. Depuis, j'exerce des mandats judiciaires à la protection des majeurs.

En Octobre 2023, il m'a été proposé d'intégrer un groupe de travail en lien avec l'évaluation de la qualité des ESSMS (Établissement ou service social ou médico-social) qui aura lieu fin Mars 2024 à l'Udaf.

J'ai tout de suite accepté cette mission, très enthousiaste de pouvoir varier mes pratiques pendant quelques temps. En effet, je trouve très intéressant, en tant que délégué mandataire de pouvoir participer à la préparation de cette évaluation et ainsi pouvoir apporter des éléments du « terrain ».

Ce groupe de travail est très riche de par la diversité des personnes qui s'y trouvent. »

**Sarah MURET - Déléguée Mandataire MJPM antenne Annonay**

# INFORMATION SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)



## OBJECTIFS

Le service vous renseigne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

L'Udaf dispose d'une équipe de professionnelle pour renseigner les tuteurs familiaux durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Ce service est ouvert à tous et gratuit.

Sur les 3 sites (Privas + Annonay + Aubenas), il a été enregistré 44 interventions ISTF réparties de la façon suivante :

- 29 interventions ont été réalisées en réception d'appels téléphoniques, 9 interventions en accueil physique dans le local professionnel, 2 interventions session tribunal (groupe de 15 auditeurs), 3 interventions en rendez-vous personnalisé, et 1 en échanges mails.
- 1 demande émanait de partenaires professionnels, 30 émanaient de tuteurs familiaux en charge d'une mesure de protection intra familiale dont 5 habilitations familiales, 13 demandes en amont d'une mesure de protection.
- 18 demandes émanaient d'hommes, et 24 demandes émanaient de femmes, et 2 groupes en réunion.

**La durée totale des entretiens est d'environ 24 heures.**

Les questions portaient sur :

- Ouverture de la mesure
- Informations sur les mesures de protection
- Rôles et les obligations du tuteur/curateur
- Domaine juridique
- Gestion financière et budgétaire
- Patrimoine et inventaire, compte rendu de gestion annuel
- Listes des médecins experts et coût du certificat
- Protection de la personne
- Placements financiers et budget
- Démarches administratives
- Recours contre la mesure

La prise de connaissance de l'existence de l'ISTF provenait de : plaquettes d'informations, Tribunal Espace Judiciaire, d'une précédente visite, service d'une Mairie, proches ou voisins, par structure d'accès au droit...

# SERVICE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)



La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative.

Le juge des enfants est saisi par le Procureur de la République quand un enfant est considéré en danger. C'est-à-dire quand ses conditions de vie risquent de mettre en danger sa santé, sa moralité, son éducation, ou son entretien ou compromettre gravement son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Lorsque le RSA servi aux personnes isolées ou les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) n'apparaît pas suffisante, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « le délégué aux prestations familiales ».

Le service apporte aide et conseil aux parents. Il permet à ceux-ci de se réapproprier leurs fonctions parentales en tenant compte des besoins élémentaires de leurs enfants. Par cette intervention, il favorisera également la cohésion de la cellule familiale.

**Ainsi, la MJAGBF relève d'une véritable mission éducative dont les spécificités sont :**

- L'action au domicile
- L'approche globale de la situation et des difficultés familiales
- L'apport d'une aide concrète aux familles dans leurs difficultés budgétaires et financières
- Le soutien à la parentalité

**L'objectif est de parvenir à une gestion autonome des prestations en s'appuyant sur les capacités, les compétences des familles.**

Ce qui nécessite :

- Une analyse du fonctionnement familial tant budgétaire, administratif que social
- Un accompagnement sur l'organisation du budget basé sur les priorisations et l'anticipation des dépenses

## ACTIVITÉ 2023

Le service enregistre 37 mesures en 2023 (contre 36 en 2022 et 26 en 35 en 2021).

## Service Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé et Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MASP ET MAESF)



La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a confié aux Départements la mise en œuvre et le financement des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ainsi que des Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), instituant une nouvelle mesure de protection administrative de l'enfant.

Le Département de l'Ardèche, s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires, a souhaité confier la gestion de ces mesures administratives à l'Udaf de l'Ardèche.

Les attentes, engagements et obligations pour mener à bien le travail d'accompagnement effectué auprès du public sont définis dans la convention 2023/2024.

### LES ORIENTATIONS DU SERVICE

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de mettre en œuvre :

- **Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)** destinées à aider toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Les services les accompagnent dans la bonne gestion de leur budget. La mesure avec gestion de prestations correspond à la MASP2, tandis que la mesure sans gestion de prestations correspond à la MASP1.
- **Les Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)** ont pour objectif d'apporter une aide aux personnes, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants et confrontées à des difficultés de gestion du budget familial. Elles permettent de donner des informations, des conseils pratiques et un appui dans la gestion du budget au quotidien, Il est ainsi défini les priorités budgétaires dans l'intérêt du ou des enfants du foyer.

Ces mesures sont initiées par les services du Département et prennent individuellement la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé susceptible d'être modifié. Les modalités comprennent des engagements réciproques entre le département (prescripteur de la mesure) et la personne concernée (le bénéficiaire de la mesure).

L'attribution des nouvelles mesures, les renouvellements, les transformations et les arrêts des mesures en cours sont décidées en Comités du Logement et de l'Accompagnement Social Territorial (CLAST) mensuellement.

En sa qualité de prestataire, l'Udaf assiste à toutes les réunions CLAST sur tout le territoire ardéchois.

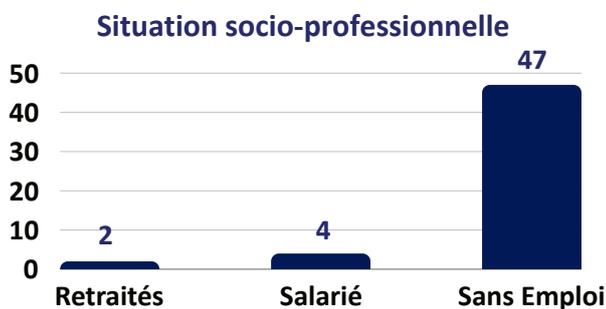
# SERVICE MASP ET MAESF

## ACTIVITÉ 2023

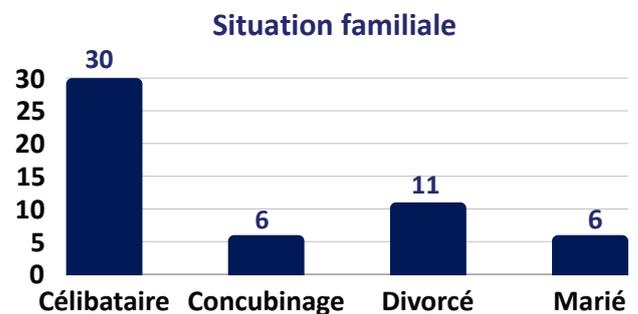
Sur l'année 2023 la file active annuelle est de 1 338 mesures.

## NOUVELLES MESURES

Pour cette année 2023, on note une [augmentation des nouvelles mesures](#). En effet, 69 nouvelles mesures (contre 55 mesures en 2022) ont été validées par le Comité du Logement et de l'Accompagnement Social Territorial (CLAST).



89% des personnes orientées sont sans emploi.

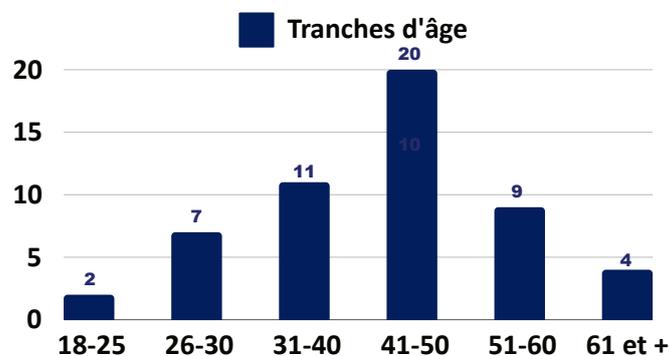


57% des bénéficiaires sont célibataires.

## Proportion Femmes / Hommes

53 % sont des femmes et 47% sont des hommes.

## Tranches d'âge



La tranche d'âge la plus représentative se situe entre 41 et 50 ans, soit 38%. Les bénéficiaires de 61 ans et plus, représentent 7%.

# TÉMOIGNAGES

## TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE

« Les interventions de la MASP sont utiles , car elles m'aident dans tous les aspects administratifs, ce dont j'ai besoin dans ma vie quotidienne. Je remercie Madame M pour son professionnalisme. »

## TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE

« Madame M conseillère à l'Udaf, prend contact avec moi pour planifier un rendez-vous. Ensuite, Madame M, m'aide à traiter divers documents administratifs. Au début, il faut un petit temps de mise en confiance.

J'apprécie particulièrement qu'elle vienne chez moi, cela permet de créer un climat de confiance. Pour moi, il est rassurant d'avoir une personne compétente pour gérer mes documents administratifs. Le fait d'avoir une personne de confiance m'apporte une réelle assurance. Les rendez-vous à domicile ou au bureau me conviennent. »

# SERVICE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



## HISTORIQUE

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et en lien avec les objectifs de la stratégie nationale d'éducation financière, le gouvernement a décidé de poursuivre la généralisation des Point Conseil Budget (PCB).

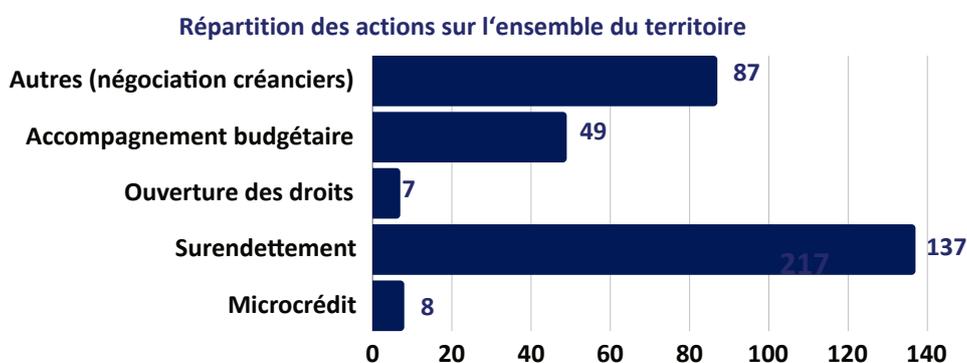
## RÉALISATION 2023

Sur l'année 2023, le dispositif PCB enregistre 521 dossiers (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un RDV et/ou un suivi) contre 463 dossiers en 2022 et 391 dossiers en 2021. Ils se répartissent comme suit :



Nous comptabilisons 759 entretiens réalisés, 464 nouveaux contacts et 35 visites à domiciles.

## LES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES MÉNAGES



# SERVICE PCB

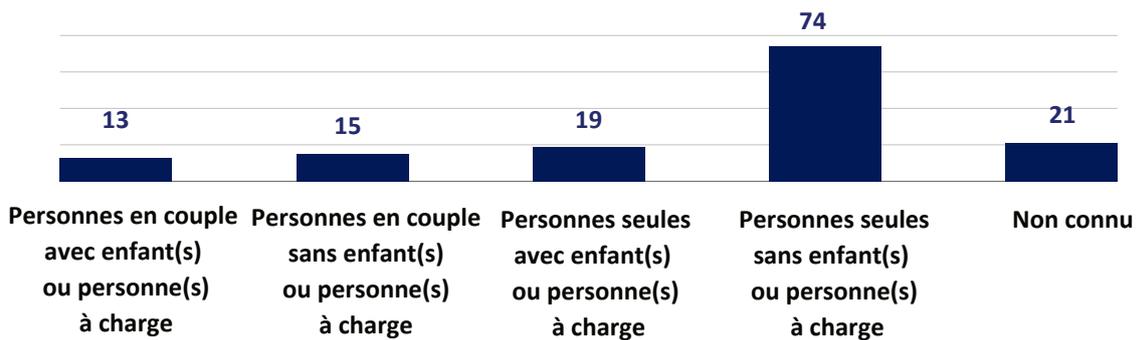
## PROFIL DES PERSONNES NOUVELLEMENT SUIVIES EN 2023

Sur cette année 2023, 142 personnes ont été suivies au cours de l'année (une personne est dite nouvellement suivie lorsque ses premiers et deuxièmes rendez-vous ont eu lieu au cours de l'année).

### Proportion Femme/Homme

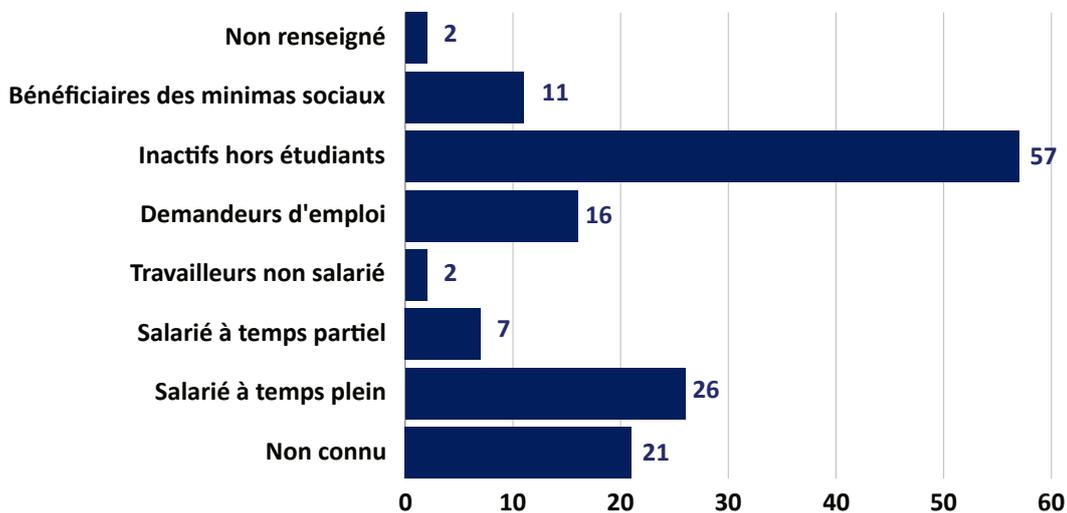
Les personnes aidées sont des femmes à 55.3% et à 44.7% des hommes.

### Situation familiale



52 % des personnes nouvellement suivies au cours de l'année sont seules sans enfant ou personne à charge.

### Situation socio-professionnelle



40% des personnes nouvellement suivies au cours de l'année sont inactifs.

## CONCLUSION

Dans un contexte économique inflationniste, on constate une progression importante des accompagnements des personnes et des familles ardéchoises par les conseillères des Points Conseil Budget de l'Udaf de l'Ardèche. Néanmoins, notre action permet de limiter le recours à des procédures de surendettement.

## **SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL) ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF BUDGÉTAIRE (AEB)**



L'Udaf exerce des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et des mesures d'Accompagnements Educatif Budgétaire (AEB). Ces missions sont confiées à l'Udaf par Action Logement Services (ALS), sur le territoire Centre et Nord Ardèche.

### **CONTENU DE LA MISSION**

Les missions sont confiées par Action Logement Services (ALS). Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement (accès ou maintien).

Le contrat social peut porter sur :

- l'accompagnement à la gestion du budget ou dans les démarches administratives
- la constitution, dépôt et suivi d'une déclaration de surendettement puis du plan de surendettement ou d'une demande de logement social
- la mobilisation d'aides financières,
- la prévention des expulsions, médiation avec le bailleur en cas de dette locative,
- la médiation en cas de troubles d'occupation,
- la recherche de solution d'hébergement,
- la mise à l'abri de personnes victimes de violences intra-familiales,
- l'entretien et l'appropriation du logement,

La durée prévisionnelle de la mission est de 6 mois renouvelable (renouvellement dans la limite de 24 mois).

La prise de contact avec le bénéficiaire est effectuée dans les 15 jours. Les rencontres sont à minima mensuelles.

Pour cette année 2023, nous avons accompagné 8 personnes dans le cadre d'un accompagnement social lié au Logement (ASLL) et 3 dans le cadre d'un accompagnements éducatif budgétaire (AEB).

### **CONCLUSION**

Les demandes d'Accompagnement Social Lié au Logement concernaient l'intégration dans de nouveau logement et la recherche de solution de relogement. La conseillère a su se rendre disponible pour les bénéficiaires (visite à domicile en fonction des horaires de travail de la personne accompagnée).

# SERVICE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)



## OBJECTIFS

Créés en 1989, généralisés en 1992, les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) permettent l'octroi d'aides financières ponctuelles et subsidiaires aux jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Depuis le 1er janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales, les fonds d'aide aux jeunes sont placés sous la responsabilité des conseils départementaux.

Ce fonds s'inscrit en complémentarité de l'action du réseau des missions locales d'insertion dans la lutte contre l'exclusion des jeunes.

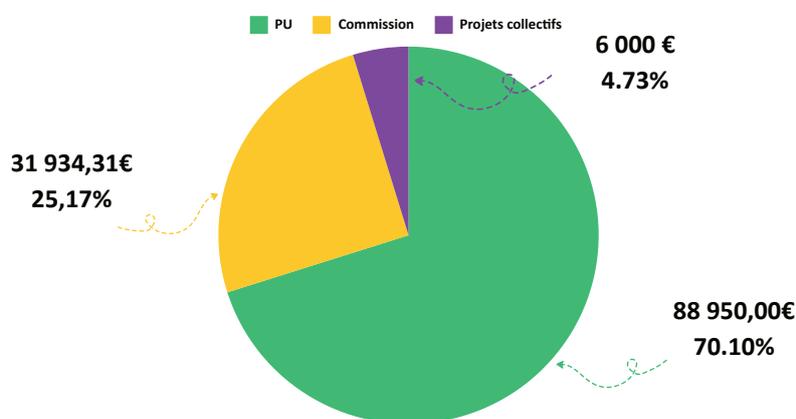
Une fois par mois, une commission composée des représentants des missions locales et du département se réunit pour statuer sur les demandes.

## ACTIVITÉ 2023

Le dispositif a traité **1 003 dossiers** : 100 dossiers « Commission » (dont 4 rejets) et 903 procédures d'urgence (dont 6 rejets).

## RÉPARTITION DES AIDES GLOBALES

Le poste des procédures d'urgence représente 70% des dépenses totales qui s'élèvent à 126 884 €



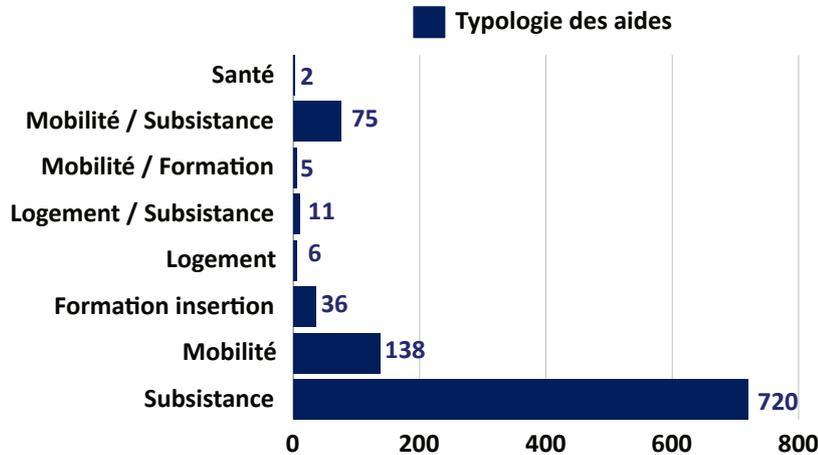
Procédures d'urgence : 897 accordées

Dossiers Commission : 96 dossiers accordés

# SERVICE FAJ

## TYPLOGIE DES AIDES ATTRIBUÉES

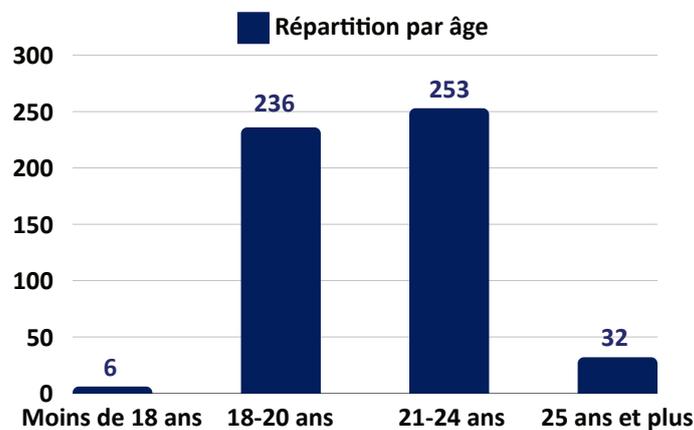
Le fonds d'aide aux jeunes peut intervenir dans plusieurs domaines qui se répartissent de la manière suivante



La majorité des aides demandées concerne la subsistance 720 suivi par la mobilité 38.

## PROFIL DES JEUNES

Les jeunes aidés sont âgés de 18 à 24 ans principalement. On constate que les moins de 18 ans sont très peu nombreux (6 jeunes seulement).



Sur les 1 003 dossiers déposés (commissions et procédures d'urgence) 205 jeunes environ ont effectué plusieurs demandes d'aides dans l'année.

## AIDES COLLECTIVES

Le dispositif a été mobilisé par les 3 missions locales (Nord, Centre et Sud) pour des projets collectifs pour un montant de 2 000 € chacune.

# SERVICE FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)



## LES BASES LÉGALES

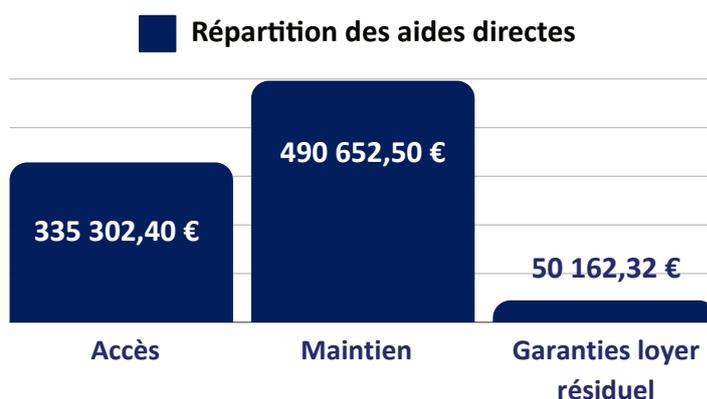
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé par les pouvoirs publics via la loi BESSON du 31/05/1990. La finalité est d'aider directement les ménages en difficulté sous forme de prêts et/ou de subventions à accéder au logement. Le Fonds peut également soutenir financièrement des actions qui contribuent à cet objectif par des aides spécifiques de prévention.

La loi du 13/08/2004 fait obligation aux départements de créer un fonds unique regroupant les aides au logement, à l'énergie et à l'eau potable. En Ardèche, le FSL est appelé le Fonds Unique Logement (FUL). Le Département de l'Ardèche a confié sa gestion financière et administrative à l'Udaf sous la forme d'un marché public triennal.

## ACTIVITÉ DU FUL EN 2023

En 2023, le dispositif FUL a accordé **2 837 aides** pour **2 141 dossiers**, soit une très légère diminution par rapport à 2022 (pour mémoire : 2 182 dossiers).

La masse financière engagée s'élève 876 117,22 €.



Le poste de dépenses le plus important des aides directes est celui des aides pour le maintien dans le logement ( 56,6 % ). Les garanties de loyer résiduel ne représentent que 5,7 % des dépenses.

## LES AIDES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Le dispositif du FUL prévoit également un accompagnement social lié au logement en vue de faciliter l'accès et le maintien dans ce dernier avec une perspective d'insertion et de prévention des expulsions (mise en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement -ASLL-, des interventions dans le cadre de la prévention des expulsions -DSF- et enfin des Interventions Sociales de Prévention des Expulsions -ISPE-).

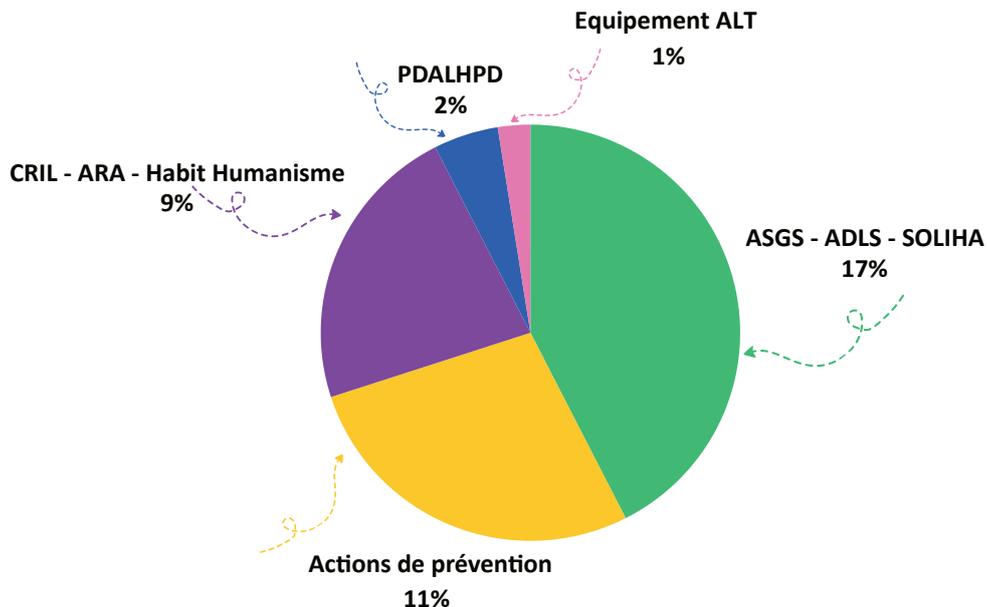
## LES AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le FUL intervient pour aider financièrement des associations dans leurs projets de prévention ayant pour but de prévenir les impayés et les expulsions locatives, mais aussi de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Ces structures peuvent proposer des actions collectives et individuelles visant à accompagner les familles dans l'usage de l'énergie ou de l'eau par exemple.

A ce titre, le FUL s'est engagé pour **430 986 €** en 2023, soit une augmentation de 28% par rapport à 2022.

### Répartition des aides aux Associations



# CONSEILLER NUMÉRIQUE



## HISTORIQUE

Le Conseiller Numérique (CN) a pour objectif de rapprocher le numérique du quotidien de tous les citoyens, de les accompagner en cohérence avec leurs besoins et en proximité de leur domicile.

Cette démarche complète les actions existantes. Elle s'inscrit dans une dynamique qui consiste donc à soutenir, sensibiliser, accompagner et rendre autonomes les familles pour réaliser des démarches administratives en ligne seul. Elle vient renforcer notre service Action Sociale et Familiale de l'Udaf.

## OBJECTIFS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'action se déroulera autour de trois thématiques considérées comme prioritaires :

- soutenir les personnes accompagnées dans leurs usages quotidiens du numérique : accès aux droits, travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, réseaux sociaux ...
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usagers citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, suivre la scolarité des enfants ...
- rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul

Le conseiller numérique intervient sur tout le département, à titre individuel ou collectif. Il s'inscrit dans la démarche « d'aller vers ».

## RÉALISATION 2023

Sur cette année 2023, le dispositif conseiller numérique enregistre 217 nouveaux usagers accompagnés (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un RDV et/ou un suivi).

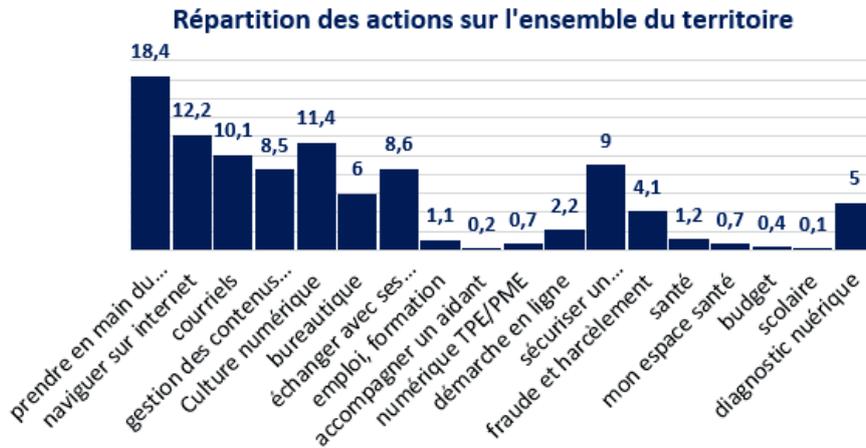
Cet accompagnement, associé à nos autres services, permet de limiter une "rupture numérique", souvent synonyme de "rupture de droit".

On participe également à l'amélioration de l'éducation des enfants en sensibilisant les parents sur le numérique.

On comptabilise 700 rendez-vous.

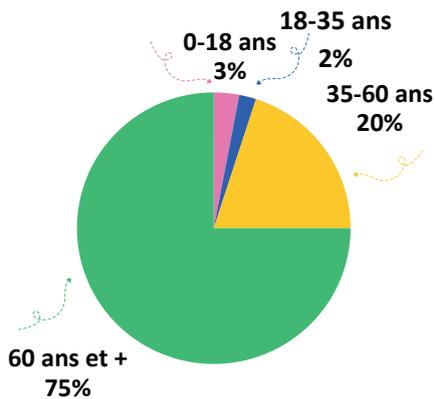
# CONSEILLER NUMÉRIQUE

## Thèmes des accompagnement



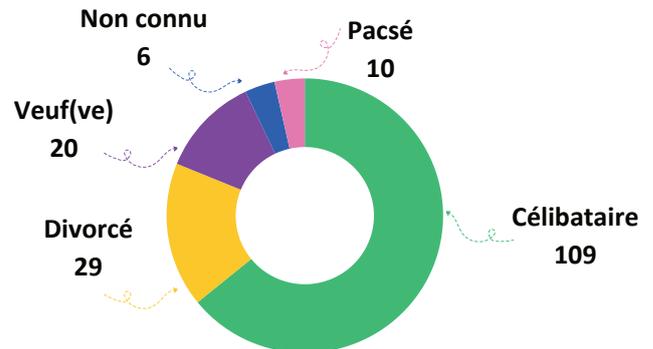
## PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2023

### Tranches d'âges



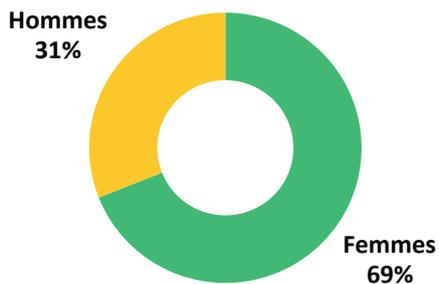
75% des usagers ont 60 ans et +

### Situations Familiales



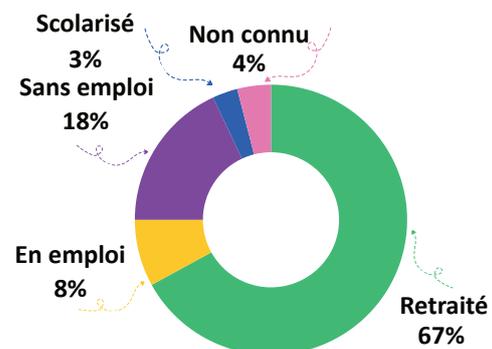
50% des usagers sont célibataires.

### Proportions Femmes / Hommes



69% de femmes

### Situations socioprofessionnelles



67% sont retraités

# CONCLUSION



# LE PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION

## POINT FORMATION

Durant l'année 2023, la totalité du personnel a bénéficié d'au moins deux formations.

La liste est longue, mais pour résumer cette année très riche, il faut savoir que :

- La totalité des collaborateurs a participé à une formation sur la gestion de la violence et de l'agressivité. Elle sera à nouveau proposée en 2024 pour les nouveaux arrivants.
- Tous les collaborateurs ont visionné un webinaire sur la cybersécurité. Avec une attestation en fin de parcours.
- Tous les collaborateurs concernés par le logiciel UNI-T ont profité d'une formation en relation à leur utilisation du programme (Module budget, compta, parapheur...).
- 3 collaborateurs ont pu bénéficier de la formation d'Assistante tutélaire.
- 3 collaborateurs ont effectué la formation CNC MJPM (diplôme nécessaire pour exercer le métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs).
- 3 collaborateurs ont été formé aux gestes de premiers secours avec la formation SST (Sauveteur et secouriste au travail).
- 7 collaborateurs ont participé à une formation sur la santé mentale.
- 8 collaborateurs ont reçu le titre d'habilitation électrique.



**ASSISTANTE  
RESSOURCES  
HUMAINES**

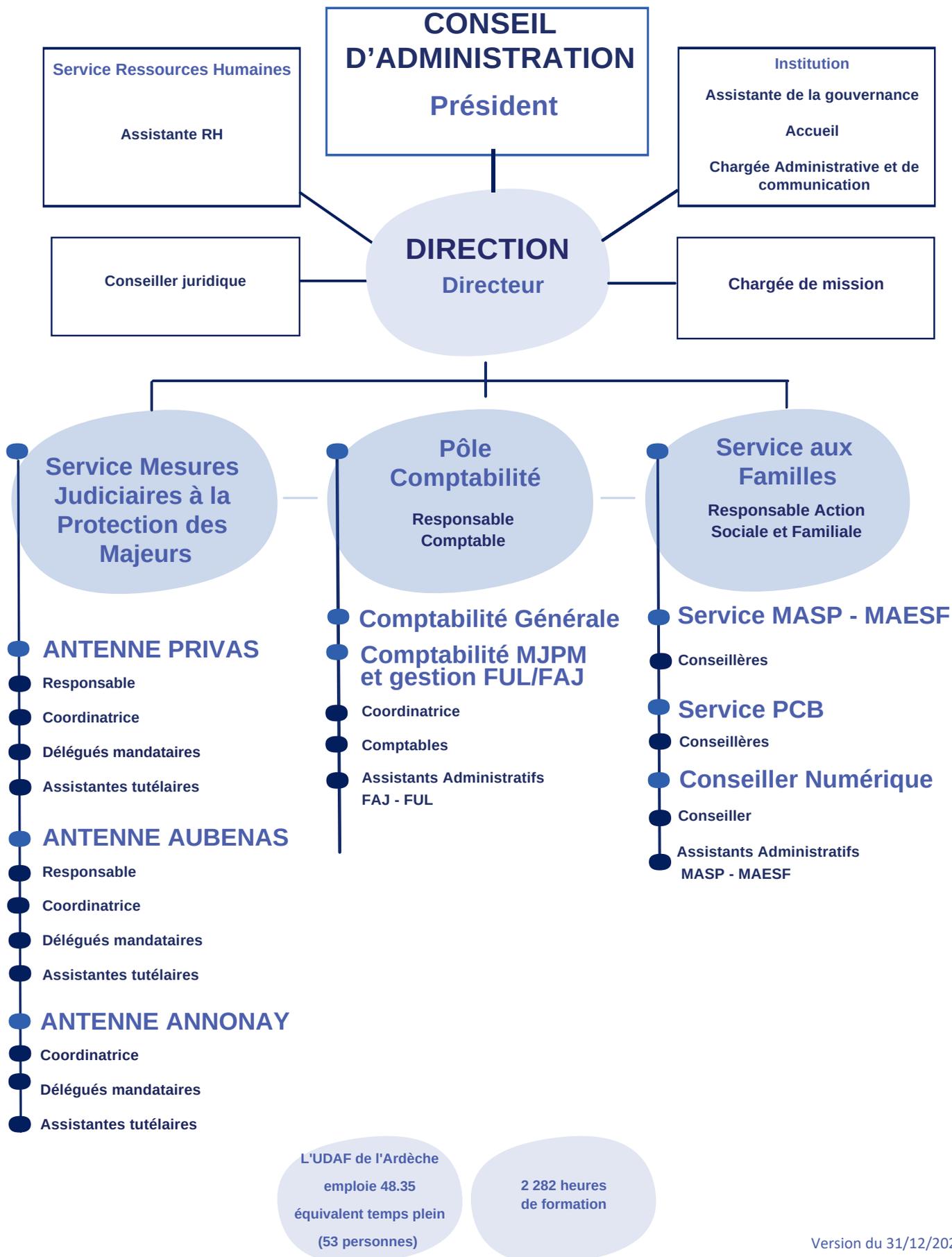
De nombreux collaborateurs des services MASP, PCB, surendettement, Conseiller numérique ont pu visionner divers webinaraires sur différents sujets : Mon espace santé, chèque énergie, surendettement et patrimoine mobilier, habitat inclusif modèle économique, logiciel budgeco... etc.

L'année 2023 a permis à tous les salariés de se former afin d'améliorer leur pratiques professionnelles, nécessitant un budget total de plus de 90 000€

(30 000€ de frais pédagogiques et annexes et 60 000€ en coût salarial).

**Karine NIER - Assistante Ressources humaines**

# ORGANIGRAMME DES SERVICES



# L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES

**6 658**

**PERSONNES  
ACCOMPAGNÉES  
EN 2023**

**12**

**SERVICES  
DESTINÉS AUX  
FAMILLES**

**53**

**COLLABORATEURS  
ACTIFS ET  
À L'ÉCOUTE**

## CONCRÈTEMENT

Les missions de l'UDAF de l'Ardèche sont au cœur des problématiques et des réalités familiales afin de :

- Développer et Consolider le réseau d'associations familiales et sa dynamique
- Être présent et actif face aux enjeux de société en lien avec l'intérêt des familles et valoriser la représentation familiale
- Garantir la qualité des services rendus et les développer
- Être ressource sur les politiques spécifiques de l'éducation des enfants et du vieillissement
- Défendre les intérêts des familles ardéchoises.

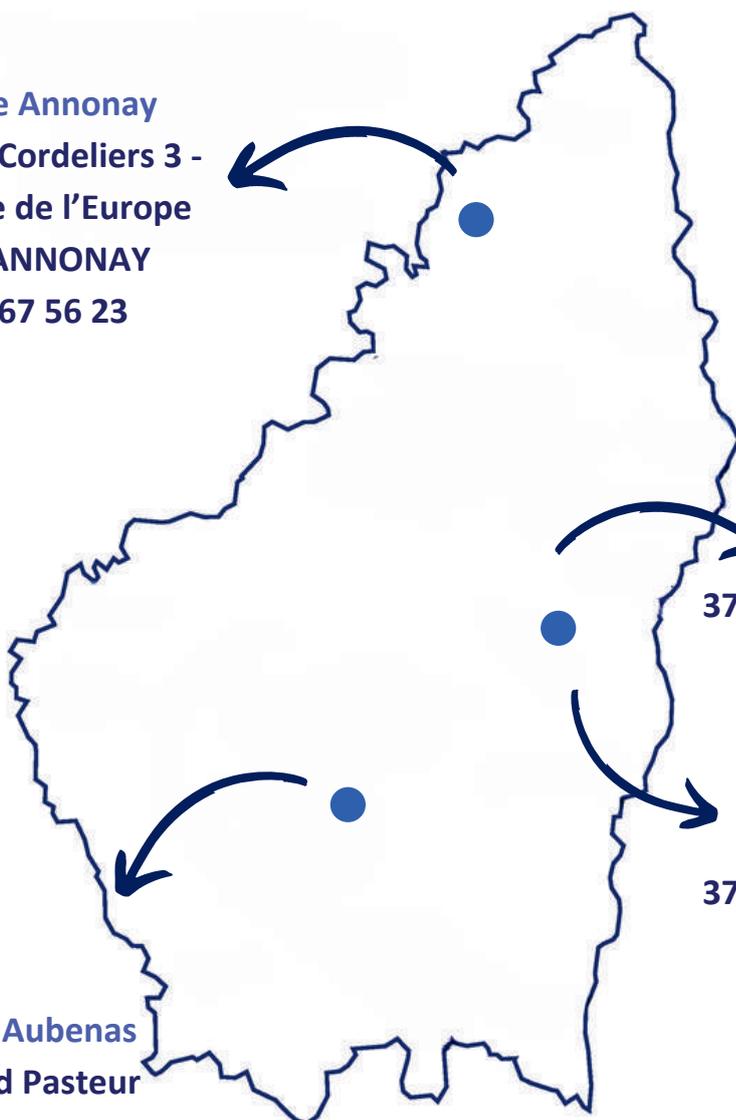
En 2023, pour accompagner les familles sur tout le territoire de l'Ardèche, l'Udaf a proposé 12 services : MJPM, DPF, ISTF, MASP, MAESF, AEB, PCB, Conseiller Numérique, ASLL, FUL, FAJ, Défense des consommateurs.



UNIS POUR LES FAMILLES

**Antenne Annonay**  
Résidence Cordeliers 3 -  
14 Avenue de l'Europe  
07100 ANNONAY  
04 75 67 56 23

**Antenne d'Aubenas**  
2 Boulevard Pasteur  
07200 AUBENAS  
04 75 35 54 79



**Siège social**  
370 Avenue Jacques Dupin  
CS80438  
07004 Privas Cedex  
04 75 64 54 00

**Antenne de Privas**  
370 Avenue Jacques Dupin  
CS80438  
07004 Privas Cedex  
04 75 20 29 34

RETROUVEZ-NOUS SUR

[www.udaf07.fr](http://www.udaf07.fr)

